Termes de référence pour l'évaluation des transferts monétaires

* Description du projet
* Description des problèmes humanitaires
* Description des effectifs des groupes cibles et des bénéficiaires

Objectif de l'évaluation Contexte

Réalisée sous la supervision du Coordonnateur National Transfert Monétaire de la CRN, l'objectif de la consultation est le suivant :

a) évaluer dans quelle mesure l'initiative a rempli ses objectifs, c'est-à-dire :

* si les bénéficiaires soutenus par l'initiative étaient les plus vulnérables
* si les bénéficiaires ont un accès suffisant à la nourriture

b) évaluer le mécanisme de mise en œuvre en étudiant :

* le mécanisme de ciblage et s'il était approprié
* le mode d'exécution et s'il était approprié dans ce contexte
* l'efficacité et la rapidité du processus de mise en œuvre

c) évaluer l'impact global de l'initiative aux niveaux des ménages et de la communauté, notamment sur la sécurité alimentaire des ménages, leur diversité alimentaire et l'utilisation de stratégies d'adaptation négatives

d) évaluer dans quelle mesure l'intervention sur la crise alimentaire a incorporé les recommandations des précédentes initiatives de transferts monétaires mises en œuvre par l'ONG

Aspects de l'évaluation

Des idées plus précises concernant l'évaluation seront développées au cours des phases initiales de l'évaluation (voir plus bas), mais il est utile de formuler quelques questions et hypothèses sur le travail, qui seront affinées par la suite. Les questions clé (les aspects principaux énoncés ci-dessus) tourneront autour de :

L'impact aux niveaux des ménages et des communautés

* 1. Accès suffisant des bénéficiaires à l'alimentation (objectif essentiel)
	2. Sécurité alimentaire des ménages
	3. Diversité alimentaire
	4. Amélioration de l’état nutritionnel et santé des bénéficiaires
	5. Stratégies d'adaptation négatives
	6. Autres impacts (attendus ou non)

La mise en œuvre

* 1. Mécanisme de ciblage pour cibler les ménages les plus vulnérables
	2. Mécanisme de mise en œuvre
	3. Efficacité et rapidité

L'utilisation de recommandations préalables

Cette proposition vise à formuler des questions qui seront abordées par des recherches qualitatives. Il ne sera donc pas possible de délivrer des mesures anthropométriques de la nutrition, des analyses statistiques de la pauvreté à la consommation (pour identifier les personnes les plus pauvres), ou des données quantitatives sur les impacts relatifs de l'argent en espèces ou de la nourriture. L'évaluation abordera plutôt ces questions à travers la perception des individus et des rapports concernant les impacts réels, si les objectifs ont été remplis, et si les distributions ont été appropriées, efficaces et utiles.

Impact

L'impact clé attendu est aujourd'hui défini de manière plutôt imprécise. Une définition plus précise sera nécessaire et sera finalisée au cours de discussions avec l'équipe de terrain. Ce qui suit sera utilisé comme définitions et hypothèses :

1. **De la nourriture en quantité suffisante.** « De la nourriture en quantité suffisante » signifie que le ménage peut obtenir (par l'achat, le travail, la production ou les transferts) assez de nourriture pour satisfaire aux besoins calorifiques journaliers de l'ensemble de ses membres. En l'absence de mesures calorifiques, cette donnée sera évaluée en demandant si les membres du ménage se sont parfois couchés le ventre vide et s'ils ont déjà manqué un repas ou réduit leur consommation pour tout repas. Un travail additionnel pourrait permettre de développer des paniers alimentaires adéquats et normaux dans les environnements urbains.
2. **Sécurité alimentaire.** La sécurité alimentaire des ménages suit la même logique que la section sur l'obtention de nourriture en quantité suffisante, ci-dessus. Des recherches portant sur les impacts sur la sécurité alimentaire des ménages permettraient également d'étudier l'impact qu'ont les transferts monétaires sur les sources de nourriture des ménages, afin d'explorer l'effet du transfert monétaire sur la résilience de la capacité des ménages à trouver de la nourriture en quantité suffisante. Cette évaluation explorera la question de savoir si les ménages disposent de sources de nourriture diversifiées ou si certaines sources de nourriture sont devenues plus fiables à la suite du transfert.
3. **Diversité alimentaire.** Cet aspect de l'évaluation peut être saisi de manière plus efficace par un travail quantitatif, mais l'aspect qualitatif de l'évaluation permettra de poser des questions sur la compréhension des ménages au sujet de la diversité alimentaire, sur la perception qu'ils ont de l'importance de la diversité alimentaire, et de savoir si les bénéficiaires pensent que le transfert a contribué à la diversité alimentaire.
4. **Stratégies d'adaptation négatives.** Plusieurs stratégies d'adaptation négatives ont été formulées dans la section « Contexte » ; par exemple : la réduction de la consommation mais aussi l'implication dans des moyens de subsistance risqués et la déscolarisation des enfants. L'évaluation qualitative explorera les questions suivantes : les ménages pensent-ils être impliqués dans des stratégies de subsistance avec lesquelles ils préfèreraient ne pas être impliqués ? Pourquoi auraient-ils préféré les éviter ? Les transferts monétaires les aident-ils à réduire leur exposition à ces stratégies ? Il est peu probable que l'évaluation expose des problèmes concernant le commerce sexuel, puisque celui-ci est rare et que les répondants ne sont de toute façon pas toujours disposés à en parler.
5. **Autres impacts.** Dans le cadre de l'évaluation qualitative, il sera demandé aux bénéficiaires s'ils pensent que le transfert a eu d'autres effets positifs ou négatifs. Deux problèmes potentiellement importants concernent les effets du transfert sur les réseaux sociaux (du fait de la jalousie et de mutations des modèles de partage), et l'éducation. Il est peu probable que les transferts, à cette échelle, aient un effet sur les prix dans les zones urbaines.

La mise en œuvre

1. **Ciblage** Le transfert vise à cibler les plus vulnérables. L'analyse de ciblage sera décomposée selon les éléments suivants : une évaluation de la conception et de la mise en œuvre en termes d'erreurs d'inclusion (combien de bénéficiaires ne sont pas inclus dans le groupe cible), d'erreurs d'exclusion (combien de non-bénéficiaires sont inclus dans le groupe cible), et l'inclusion et l'exclusion dynamiques (au cours de l'initiative, combien sont entrés dans ces catégories et combien en sont sortis). La conception sera analysée en étudiant les documents relatifs au programme et en évaluant les erreurs probables qui empêcheraient la mise en œuvre d'être parfaite. La mise en œuvre sera analysée par une évaluation des erreurs basée sur le travail de terrain (ces erreurs seront ensuite décomposées entre la conception et la mise en œuvre).

L'évaluation qualitative ne cherche pas à fournir les nombres précis des erreurs d'exclusion et d'inclusion de l'étape de ciblage, mais identifiera les possibles catégories et les moteurs d'inclusion et d'exclusion. Elle génèrera également des perceptions sur la conception et la mise en œuvre du processus de ciblage de la part des bénéficiaires et non-bénéficiaires, en termes de propriété de la communauté, d'équité, de pertinence étant donné les objectifs, et d'efficacité (temps requis pour la participation).

1. **Distribution.** Le système de transfert est-il approprié au contexte ? Le mécanisme de distribution sera étudié particulièrement en ce qui concerne les perceptions des bénéficiaires (et des non bénéficiaires). Un mécanisme de distribution peut être considéré comme efficace lorsque les bénéficiaires affirment le préférer à d'autres méthodes.
2. **Efficacité et rapidité.** L'évaluation qualitative déterminera également si l'initiative a été mise en œuvre de manière efficace et à temps. Ceci implique d'examiner les écarts par rapport à la mise en œuvre telle qu'elle était prévue, de déterminer si les transferts ont été distribués en temps appropriés, le caractère saisonnier des transferts, et d'autres problèmes qui surviennent du travail avec les partenaires et dans le processus de transfert. Les responsabilités des partenaires comprennent en particulier la sélection, le suivi post-distribution et la gestion de cas, et ces questions seront explorées.

Utilisation d'évaluations antérieures

Cette section s'intéressera à la conception du programme et aux consignes de mise en œuvre pour vérifier si les recommandations d'évaluations antérieures ont été prises en compte.

* Établir la liste des évaluations antérieures